

**Bureau Métropolitain**
Séance du 21 décembre 2018**PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI, Président****DÉLIBÉRATION N° 23.11 : INSCRIPTION DE NICE VILLE RIVIERA AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO - MISE À L'ÉTUDE D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP.**

Etaient présents : M. Christian ESTROSI, M. Louis NEGRE, Mme Isabelle BRES, M. Alain FRERE, Mme Colette FABRON, Mme Gisèle KRUPPERT, M. Joseph SEGURA, M. Charles SCIBETTA, Mme Françoise MONIER, M. Jean-Paul DALMASSO, M. Jean THAON, M. Christophe TROJANI, M. Paul BURRO, M. Bernard ASSO, M. Jean-François SPINELLI, Mme Janine GILLETTA, M. Philippe PRADAL, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Christian TORDO, M. Rudy SALLES, M. Jean-Marie BOGINI, M. Hervé PAUL, M. Pierre-Paul LEONELLI, M. Antoine VERAN, Mme Nadia LEVI, M. Jean-Marie AUDOLI, Mme Martine BARENGO-FERRIER, Mme Josiane BORGOGNO, M. Angelin BUERCH, M. Stéphane CHERKI, M. Bernard CORTES, M. Pierre-Paul DANNA, Mme Patricia DEMAS, M. Jean-François DIETERICH, Mme Christelle D'INTORNI, M. Jean-Paul FABRE, M. Henri GIUGE, M. Claude GUIGO, M. Jean-Pierre ISSAUTIER, M. Richard LIONS, M. Jean-Michel MAUREL, M. Gérard STEPPEL, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Claude BRUN, M. Jacques DEJEANDILE, Mme Maty DIOUF, Mme Martine MARTINON, M. Gaël NOFRI, M. Hervé SPIELMANN, M. Emile TORNATORE, M. Patrick ALLEMAND, Mme Dominique BOY-MOTTARD, M. Xavier BECK.

Etaient absents ou excusés : M. Philip BRUNO, M. René CLINCHARD, M. Honoré COLOMAS, M. Marc-André DOMERGUE, M. Benoit KANDEL, M. Gérard MANFREDI, Mme Murielle MOLINARI, Mme Martine OUAKNINE, M. Roger ROUX, Mme Paule BECQUAERT a donné pouvoir à M. Paul BURRO, M. Fernand BLANCHI a donné pouvoir à M. Jean-Marie BOGINI, M. Loïc DOMBREVAL a donné pouvoir à M. Louis NEGRE, M. Alexandre FERRETTI a donné pouvoir à Mme Isabelle BRES, M. Olivier GUERIN a donné pouvoir à Mme Maty DIOUF, Mme Pascale GUIT a donné pouvoir à M. Jean-Marie AUDOLI, M. Roger MARIA a donné pouvoir à M. Richard LIONS, Mme Joëlle MARTINAUX a donné pouvoir à Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, Mme Nicole MERLINO-MANZINO a donné pouvoir à M. Gaël NOFRI, Mme Véronique PAQUIS a donné pouvoir à Mme Janine GILLETTA, Mme Anne SATTONNET a donné pouvoir à M. Xavier BECK, M. Jean-Michel SEMPÈRE a donné pouvoir à Mme Patricia DEMAS.

Secrétaire : Monsieur Gaël NOFRI.

Au cours de cette séance, le bureau métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN*Séance du 21 décembre 2018***N° 23.11**

RAPPORTEUR : *Monsieur Christian TORDO - Président de la commission emploi, développement économique, aménagement et urbanisme*

DIRECTION : *Service Planification Urbaine*

OBJET : **INSCRIPTION DE NICE VILLE RIVIERA AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO - MISE A L'ETUDE D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP.**

Le bureau métropolitain,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.642-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle II »,

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu la délibération n° 7 du conseil métropolitain du 11 avril 2014 portant délégations d'attributions au bureau en vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 9.1 du conseil communautaire du 20 décembre 2010 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Nice,

Vu la délibération n° 0.1 du conseil municipal de Nice du 20 décembre 2012 demandant l'inscription de « La Promenade des Anglais » au patrimoine mondial de l'UNESCO,

Vu la délibération n° 0.1 du conseil municipal de Nice du 26 juin 2015 sollicitant la Métropole pour la mise à l'étude, sur le site de la Promenade des Anglais et des quartiers situés au nord de la Promenade, possédant un patrimoine architectural lié au tourisme hivernal et au début du tourisme estival, d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), telle que prévue par l'article 642.1 du code du patrimoine,

Séance du 21 décembre 2018

Acte exécutoire au 27 décembre 2018
N° ~~23.14~~ 200030195-20181221-13639_1-DE

OBJET : INSCRIPTION DE NICE VILLE RIVIERA AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO - MISE A L'ETUDE D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP.

Vu la délibération n° 23.14 du conseil métropolitain du 19 février 2016 engageant la Mise à l'Etude d'une Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur la Promenade des Anglais et des quartiers situés au nord, possédant un patrimoine architectural lié au tourisme hivernal et au début du tourisme estival,

Considérant que la délibération n° 23.14 du conseil métropolitain du 19 février 2016 a mis en place la commission locale de l'AVAP, dénommée « CLAVAP »,

Considérant que cette instance est constituée de 15 membres :

- monsieur le Préfet ou son représentant,
- monsieur le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
- monsieur le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- deux personnes qualifiées choisies au titre du patrimoine culturel ou environnemental local :
 - monsieur le conservateur général du patrimoine honoraire, spécialiste du patrimoine balnéaire,
 - monsieur l'Architecte conseil de la Ville de Nice et de la métropole Nice Côte d'Azur,
- deux personnes qualifiées choisies au titre d'intérêts économiques locaux :
 - monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur ou son représentant,
 - monsieur le président du syndicat des hôteliers de la Ville de Nice ou son représentant,
- huit représentants de la Métropole :
 - monsieur Bernard BAUDIN,
 - madame Janine GILLETTA,
 - monsieur Alain FRERE,
 - monsieur Jean-Luc GAGLILOLO,
 - monsieur Philippe PRADAL,
 - monsieur Fabrice DECOUPIGNY,
 - monsieur Guillaume ARAL,
 - monsieur Gaël NOFRI,

Considérant que Monsieur Bernard BAUDIN a souhaité ne plus être membre de la CLAVAP,

Considérant que pour pourvoir à son remplacement, il convient de désigner un nouveau représentant de l'établissement public de coopération intercommunale,

Séance du 21 décembre 2018

Acte exécutoire au 27 décembre 2018
N° ~~23.14~~ 200030195-20181221-13639_1-DE

OBJET : INSCRIPTION DE NICE VILLE RIVIERA AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO - MISE A L'ETUDE D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

1°/ - décide de modifier la composition de la commission locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), créée par délibération n° 23.14 du conseil métropolitain du 19 février 2016,

2°/ - désigne comme membre de la commission locale de l'AVAP monsieur Christian ESTROSI en remplacement de monsieur Bernard BAUDIN,

Conformément aux dispositions de l'article D.642-1 du code du patrimoine, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Métropole au 5 rue de l'Hôtel de Ville 06364 Nice cedex 4 et en mairie de Nice durant un mois.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département des Alpes-Maritimes.

La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs métropolitains.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,
Christian ESTROSI**